Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ménil - Tome IV

Ménil.

Population

Population : 1.147 hab. en 1901 ; — 1.212 hab. en 1906.

Institutions religieuses et d'enseignement

L'église possède un beau retable, bien conservé ; les deux ailes sont en retours concaves et accostés des deux enfeus de même style de la famille de Racappé. Une grosse guirlande tombant des deux côtés du pied de la croix qui couronne le fronton, couvre les corniches, motif de décoration que je n'ai pas remarqué ailleurs.

Curés ; Pierre *Grolleau* résigne à Jean *Hamelot,* sous réserve d'une pension de 20 écus sur « une des deux portions de la paroisse de Saint-Georges de Ménil, » 9 juin 1453 (*Lettres de Nicolas V,* par l'abbé Vaucelle, p. 265). — Jean *Hardy,* sieur de la Rivière de Ménil, et prieur de Daon, mourut après le 7 mai 1545. Bruneau de Tartifume releva dans l'église des Carmes d'Angers une inscription qui le concerne : *A l'honneur de Dieu et de la glorieuse Marie et de tous les saints, les religieux de céans sont tenus de dire et célébrer au grand autel par chacque un jour de l'an à perpétuité, après prime, unne messe à haulte voix de l'office de Nostre-Dame, sonnée à branle de la grosse cloche et respondue par les religieux. Et après le décès de luy, la dite messe sera de l'office des trespassés et après la grande messe conventuelle, tous les jours, à haulte voix un* Requiescant in pace, Amen. — Item, *le jour et feste de l'Invention de la sainte Croix, un anniversaire solennel, vespres des morts, vigille, messe à diacre et soubz diacre et respond après.*

C'est pour et à l'intention de Mᵉ Jehan Hardy de la Rivière, en Menil, et curé du dit lieu et prieur de Daon sur Maine. Et pour ce faire a donné la somme de mil livres pour augmenter la pitance des frères de céans, comme appert par lettres passées le 7ᵉ jour de may l'an 1545.

Aux quatre coins est cet écusson : *de sable à la fasce d'or accompagnée en chef de 2 quintefeuilles et en pointe de 2 croissants d'argent.*

Julien *Gascoin,* 1902.

Écoles. — Par acte devant Lebaudy, notaire à Château-Gontier, du 24 mars 1718, Henri-Fr. de Racappé donna à « une fille d'école » la maison de l'ancien presbytère avec ses dépendances.

L'école libre tenue par les sœurs d'Evron, fermée par arrêté ministériel du 16 janvier 1905, a été rouverte par des séculières.

La chapelle de N.-D. de Bonne-Fortune, qui se trouve à 500 mètres du bourg à un carrefour d'une route parallèle à celle de Château-Gontier, n'a pas été mentionnée précédemment. La date 1639 gravée sur un tuffeau, avec le distique connu

Si le nom de Marie en ton cœur est gravé Ne t'oublie en passant de lui dire un *Ave,*

est probablement celle de la construction de ce petit oratoire, précédé d'un auvent et qui a été convenablement restauré depuis cinq ans.

En reconstruisant un des bas-côtés de l'église après la Révolution, on trouva dans les fondations de vieux cercueils renfermant du charbon et des armes. — La chapelle de Saint-Georges alors transformée en étable, avait ses murs construits en petit appareil (Note de M. l'abbé Foucher).

Révolution

La commune, des plus anti-révolutionnaires, fut en butte à des tracasseries sans fin et à des condamnations nombreuses : officiers municipaux suspendus pour refus de serment (5 avril 1792) ; commissaires imposés pour organiser la garde nationale (9 mai). — Arrestation de l'agent national, Dechère, et du maire, Gabriel Dubois, pour n'avoir pas résisté aux Vendéens qui avaient brûlé les papiers de la mairie, le 22 oct. 1793. — Au directoire qui lui reprochait d'avoir laissé crier par ses hommes : « Vive la Religion, Vive le roi ! » le chef de la patrouille riposte qu'il « n'avait pas de fil de fer pour leur boucher la g… » Outre les condamnés à mort signalés déjà, on peut citer encore : Jean Meignan et René Bedouet, et Auguste Deschaires, âgé de 13 ans, condamnés les deux premiers à mort, le dernier à la réclusion, pour avoir suivi les Vendéens, le 13 janvier 1794 ; Louis Ragué et toute la famille Mahier, exécutés comme complices des Brigands (6 fév. et 21 juillet 1794) ; Pierre Cousin, 1er août 1794.

Du reste on compte une vingtaine de jeunes gens partis avec les Vendéens à la suite, je crois, de Coquereau.

Les vexations étaient telles de la part du chef de la garde nationale qu'il fallut envoyer le chef de la légion de Château-Gontier. pour les faire cesser, les habitants menaçant de se soulever, 1er janv. 1794. Un an plus tard, par crainte des Chouans ou comme prétexte pour s'exempter des réquisitions, les habitants refusent les harnais et les charrettes qu'on leur demande, et la municipalité s'esquive (9 janv. 1795). Le maire Lepage et plusieurs conseillers démissionnent, le 16 sept.

Frédéric et *Saint-Paul,* chefs des Chouans, font des réquisitions sur les biens nationaux, juin-août 1795.

Le mouvement insurrectionnel de 1798, trouva naturellement des adhérents à Ménil. On signale quatre ou cinq jeunes gens sortis de la commune en août 1798. Un combat eut lieu vers le 10 juin 1799, près de l'auberge de la *Fleur de Lys,* et à cette occasion le commissaire de Chemazé dit avoir découvert dans le pays les lieux où les Chouans retiraient leurs blessés : Palaron, la Pinelaie, la Fouquelleraie, les Rabanneries, les Loges.

Ils sillonnaient journellement le canton ; le 14 juin 1799, ils sont en forces dans le bourg. On avait emprisonné comme otages les parents des Chouans. Une lettre anonyme, mais finissant par ces mots : Vive le roi ! fut adressée à l'administration de Château-Gontier. et aux citoyens de Ménil avec menace d'incendie si les prisonniers n'étaient pas rendus à la liberté, 26 juillet. L'agent national menacé personnellement démissionne le 9 octobre, et les Chouans occupent le bourg, le 13 décembre 1799. C'est le dernier fait de guerre signalé, et à la pacification, les Chouans qui rentrèrent dans la commune sont au nombre de quinze.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 fut fait par un percepteur accompagné de forts détachements de gendarmes, qui s'entendit dénier tout droit même légal pour cette mission. Quand il annonça qu'il ferait enfoncer la porte, « vous

trouverez là, lui dit M. le Curé, un témoin que vous n'avez pas convoqué, mais qui un jour sera votre juge et le mien, Jésus-Christ. » Il y eut arrestation d'un des protestataires, et dans l'église, blessure avec effusion de sang d'un autre, frappé d'un coup de crosse de fusil. La paroisse montra dans cette circonstance sa foi vive et protesta énergiquement.

Maires

Maires : Gabriel *Dubois,* ouvrier blanchisseur, né à Château-Gontier, accusé de fanatisme, est emprisonné, puis relâché à condition d'assister aux réunions du décadi, 27 févr. 1794. — P. de *Biré,* 1902. — Comte de *Sabran,* 1908.